

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 6 avril 2021

Date de la convocation	30 mars 2021
Participants	MAROT Vincent BERNARD Grégory GUERY Christophe MOINE Chloé POIDEVIN Matthieu DOUTEAU François BONNIN Luc FASILLEAU Elise JEREZ Céline NICOLAS Franck POUSSET François HUYGHE Audrey GROLEAU Chantal CORNUAU Henri
Excusés	MOINE Chloé donne pouvoir à POUSSET François
Absents	POIDEVIN Matthieu
Secrétaire de séance	DOUTEAU François
Ordre du jour	Délibération : Renouvellement contrat Gougeon Délibération : Renouvellement contrat prélèvement biologique Délibération : Heure conservatoire EMMS Délibération : Budget Principal : Décision modificative N°1 Délibération : Dispositif argent de poche Délibération : Taux d'imposition Délibération : Fonds de Concours – Subvention Bassin Tampon et EP Délibération : Choix de l'entreprise devis PATA Délibération : Tarif repas agent communal

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 6 avril 2021

Approbation du Conseil Municipal du 26/02/2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 26 février 2021

DEL 2021-20 Renouvellement Contrat Gougeon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut renouveler le contrat d'entretien pour les 3 cloches de l'église.

Le montant de l'abonnement annuel d'entretien est fixé à la somme forfaitaire de 188€ HT pour l'année.

Il se renouvellera par tacite reconduction

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE cette délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention présentée ci-dessus ou tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

DEL 2021-21 Renouvellement contrat prélèvement biologique

Monsieur le maire informe qu'il faut renouveler le contrat de prélèvement et d'analyse microbiologique d'échantillon alimentaire sur la cantine municipal, où les règles d'hygiène sont très rigoureuses.

Le montant de la prestation est de 217.19 TTC pour 3 passages par an.

Le contrat est reconduit trois fois par reconduction tacite au 1^{er} janvier, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Les tarifs évoluent au 1^{er} janvier de chaque année selon la grille tarifaire, dans le cadre de ce contrat, ils ne dépasseront pas les 3%.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

RECONDUIT le contrat de prélèvement et d'analyse pour une durée de 3 ans

AUTORISE Monsieur le maire à signer le contrat présenté ci-dessus ou tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

DEL 2021-22 AGGLO2b renouvellement aide communale – heure conservatoire EMMS

Vu le courrier de l'agglomération du Bocage Bressuirais en date du 18 mars 2021 proposant par le biais de son Conservatoire de Musique, aux écoles, un temps d'Education Musicale en Milieu Scolaire (EMMS) pour l'année 2021-2022 au tarif horaire de 55,00 € TTC,

Il est proposé de reconduire l'aide communale à raison de 30 heures au tarif horaire de 55,00 € pour l'année 2021-2022.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette proposition.

DEL 2021-23 Budget Principal : Décision modificative N°1

Monsieur le maire explique aux membres du Conseil municipal que :

Vu la délibération N° 2021-13 du 26 février 2021 relative, au vote du budget principal, une erreur d'imputation a été commise sur les opérations de provisions imputés en opération d'ordre au lieu de mixte, pour le bon équilibre du budget il faut corriger l'erreur.

Nous devons procéder à une décision modificative

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 6 avril 2021

Section fonctionnement

Articles	Désignation	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D-6817-042		5000.00€	
D- 6817			5000.00€
R- 7817-042		5000.00€	
R – 7817			5000.00 €

Après débat le conseil municipal à l'unanimité:
AUTORISE Monsieur le maire à établir la décision modificative

DEL 2021-24 Dispositif argent de poche

Monsieur Le Maire informe que la Maison de l'emploi met en place le dispositif « Argent de Poche »

- que le dispositif « Argent de Poche » existe au Plan National. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16-17 ans la réalisation de petites missions sur le territoire communal pendant les vacances scolaire. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés.
- Propose de mettre en place le dispositif « Argent de Poche » sur la commune de Brétignolles pendant les vacances scolaires.
- Propose les modalités suivantes :
 - Chaque mission a une durée de 3 heures
 - L'indemnisation est fixée à 15€ par mission
 - L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal
 - Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité
 - Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être l'aide à l'entretien des espaces vert et le nettoyage du matériel de la salle communale

Monsieur le Maire propose de budgétiser un montant de 1500.00€ pour ce dispositif
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le maire à adhérer au dispositif « Mission argent de poche » et de signer la convention avec la maison de l'emploi

DEL 2021-25 Taux d'imposition

Monsieur le Maire informe de la disparition de la TH et qu'elle sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur pour neutraliser les écarts de compensation

Monsieur le Maire informe également au Conseil Municipal, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale le taux départemental revient aux communes en 2021

- Foncier bâti : 15,60% taux communal + 18,88% taux départemental ;

Proposition est faite de ne pas modifier le taux communal, qui s'ajoutera au taux départemental pour un taux final de 34,48% (addition des 2 taux).

- Foncier non bâti : 53,95% taux communal

Ainsi, il convient pour 2021 de reconduire les taux de l'année précédente pour les différentes taxes conformément au tableau ci-après :

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 6 avril 2021

	TAUX 2020	TAUX 2021
TAXE FONCIERE BÂTI	15.60%	34.48%
TAXE FONCIERE NON BÂTI	53.95%	53.95%

Après débat le conseil municipal :

Décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition

DEL 2021-26 Budget Annexe Lot.Les Grands Chênes: Affectation du résultat

Préambule :

La commune participe aux travaux de gestion des eaux pluviales réalisées sur son territoire via des fonds de concours versés à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

La pratique des fonds de concours prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) constitue une dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité.

Il est rappelé que la notion d'utilité du projet concerné dépassant manifestement l'intérêt communautaire, le versement d'un fonds de concours peut se faire sans lien avec une compétence exercée par la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.5216-5 VI précisant les conditions de versement de fonds de concours entre collectivités ;

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales notamment l'article 186 ;
 Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2020-235 du conseil communautaire de la Communauté D'Agglomération du Bocage Bressuirais en date du 3 novembre 2020.

Considérant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, un fonds de concours peut-être versé entre la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et de chaque Conseil Municipal concerné.

Considérant que le montant total du fonds de concours ne pouvant excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Considérant que la délibération demandée à la commune s'élève à 35% du montant (HT)

Considérant le prévisionnel de travaux de la Commune de Brétignolles pour 2020,

N°	PROJETS 2019		Nature des travaux	Montant travaux EP HT	Montant travaux EP TTC
	COMMUNES				
1		Reprise EP RD 150	Redimensionnement EP	20 833.33€	25 000.00€
2	BRETIGNOLLES	Creation Bassin d'Orage rue de la Croix de Jubilé	Création B.O	25 000.00€	30 000.00€

Montant Total	45 833.33€	55 000.00€
part commune 35%	16 041.66€	19 250.00€
reste Agglo 65%	29 791.66€	35 750.00€

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 6 avril 2021

Monsieur le maire informe que le taux de participation communale est passé de 35% à 50% à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les projets assainissements

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DÉCIDE :

- **DE DELIBÉRER** en concordance avec la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais conformément à sa délibération en date du 3 novembre 2020,
- **D'ATTRIBUER** un fonds de concours dans le cadre des travaux d'eaux pluviales, à Monsieur le maire hauteur de 35 % du montant (HT) des travaux, dans la limite prévue par les textes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document référent à ce dossier

DEL 2021-27 Choix de l'entreprise – Devis PATA

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu plusieurs devis, concernant le point à temps.

Les différents devis sont présentés.

Après discussion le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise CHARIER TP de CERIZAY dont le montant du devis s'élève à 3886.23€ HT (4663.48 € TTC)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DEL 2021-28 Budget Annexe Lot.Les Grands Chênes: Approbation compte de gestion 2020

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion est établi par le Receveur à la clôture de l'exercice 2020

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion du budget « Lotissement les Grands Chênes », dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL 2021-29 Tarif restauration - agent communal

Vu la délibération avantage en nature du 29 mars 2019 N°2019-33

Monsieur le maire évoque qu'un avantage en nature a été accordé par le conseil municipal dans sa séance du 29 mars 2019, sans évoquer le tarif, que les agents travaillant en milieu scolaire (cuisine centrale, cantines satellites, Temps méridiens) peuvent bénéficier, au titre de leur activité, d'une prise en charge du repas du midi.

que cette prestation constitue, pour les agents concernés, un élément complémentaire de rémunération appelé « avantage en nature »,

que ces avantages en nature entrent dans le calcul des cotisations de sécurité sociale, et sont soumis à la Contribution Sociale Généralisée et la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale.

que ces avantages sont évalués selon des montants forfaitaires revalorisés chaque année, suivant l'évolution des prix fixés par délibération chaque année pour les repas de cantine

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 6 avril 2021

À partir du 1^{er} mai 2021, Monsieur le maire propose de changer les modalités de cet avantage, que le tarif soit fixé sur le tarif mentionné dans la convention du prestataire de livraison de repas et que les autres agents de la collectivité puissent prétendre au même tarif.

Les repas pris par les autres agents communaux seront facturés avec l'envoi d'un titre de recette.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide:

D'ACCORDER aux agents communaux le tarif du repas au même tarif facturé par le prestataire de livraison de repas aussi bien aux agents en charge de la cantine que les autres agents;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Maire propose de clôturer le Conseil Municipal sauf si quelqu'un souhaite évoquer un sujet précis :

Une remarque est faite sur le dépôt de déchets verts le long de la route D155 (en direction du Pin) au niveau du stade, déchets verts auxquels sont associés des déchets plastiques...

Séance levée à 23H00